

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 5 mai 2022 à 20 heures 30

Sont présents : Jean-Claude VIEUX, Patrice CALVEZ, Aurélie SERVAN, Gaëtan MOISSON, Christiane ESTELA, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Catherine HUSSON, Annick BONIN, Pascal PAGET et Francis PILETTE.

Sont absents : ROBELIN Nadine, MARTIN Catherine, MARIZY Françoise, LAURAIN Pascale, BOSCH Christian, GROS Blandine, CHAUX Florent et BOURGUIGNON Rémi.

Sont excusés : ROBELIN Nadine, MARTIN Catherine, MARIZY Françoise, LAURAIN Pascale, BOSCH Christian, Blandine GROS, Florent CHAUX et Rémi BOURGUIGNON.

Pouvoirs :
ROBELIN Nadine a donné pouvoir à VIEUX Jean-Claude
MARTIN Catherine a donné pouvoir à CAVARD Jean-Paul
MARIZY Françoise a donné pouvoir à MOISSON Gaëtan
LAURAIN Pascale a donné pouvoir à SERVAN Aurélie
BOSCH Christian a donné pouvoir à CALVEZ Patrice

Madame le Maire étant empêchée, le présent conseil municipal est présidé par Monsieur VIEUX Jean-Claude, premier adjoint du conseil municipal de SAINT GERMAIN DU BOIS (71).

Secrétaire de séance : Francis PILETTE

QUESTIONS A TRAITER

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2022 **est approuvé**.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Premier Adjoint rappelle qu'il est dans l'obligation de présenter les décisions prises en vertu des délégations consenties par les membres du conseil municipal. Il rend compte des différentes décisions.

Monsieur le Premier Adjoint procède à la lecture des décisions.

Avril 2022

- 1) Devis validé le 04/04/2022 – CSI – 71380 SAINT MARCEL – Fourniture panneaux LED école primaire – Montant TTC **4 392,00 €**.
- 2) Devis validé le 04/04/2022 – SEMIO – 26000 VALENCE – Fourniture de 4 corbeilles avec cuve pour le Parc Collinet – Montant TTC **467,23 €**.
- 3) Devis validé le 12/04/2022 – CARTALLIER Architectes – 39140 BLETTERANS – Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire – Montant TTC **187 642,04 €**.

- 4) Devis validé le 13/04/2022 – JOLY et Fils – 71310 LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR – Création d'une plate-forme pour la pose columbariums – Montant TTC **8 658,00 €**.

- 5) Devis validé le 24/04/2022 – HUSSON International – Zone Industrielle, Rue de l'Europe, 68650 LAPOUTROIE – Acquisition d'un jeu pour enfants à installer au camping municipal – Montant TTC **873,12 €**.

Mai 2022

- 1) Devis validé le 03/05/2022 – Bresse Réfrigération – ZA 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS – Remplacement ballon tampon hydraulique de la pompe à chaleur de la maison médicale – Montant TTC **8 616,00 €**.

- 2) Devis validé le 05/05/2022 – BOIVIN TP – 71270 PIERRE DE BRESSE – Création extension réseaux eaux usées et eaux pluviales pour les bâtiments de la cantine, du RAM et de la Micro-Crèche – Montant TTC **19 924,80 €**.

Délibération n° 1

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant.

Il convient donc de fixer le montant de la participation aux frais de scolarité.

A ce jour les communes extérieures sont facturées 200 €, il convient donc d'actualiser ce montant.

La commission enfance jeunesse qui s'est réunie le 21 avril 2022 a proposé de fixer le montant de la participation à 300 € pour l'année scolaire 2021 2022.

Monsieur le Premier Adjoint demande aux membres du conseil s'ils acceptent ce montant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2

Règlement garderie périscolaire

Monsieur le Premier Adjoint expose les quelques changements sur le règlement garderie périscolaire émis par la commission enfance jeunesse qui s'est réunie le 21 avril 2022. Les propositions sont :

Article 7 « tarifs » et article 8 « paiement »

Monsieur le Premier Adjoint demande aux membres du conseil s'ils approuvent ces changements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3

Règlement transport scolaire

Monsieur le Premier Adjoint expose les quelques changements sur le règlement transport scolaire émis par la commission enfance jeunesse qui s'est réunie le 21 avril 2022. Les propositions sont :

Article 3 « tarifs » et article 4 « paiement »

Monsieur le Premier Adjoint demande aux membres du conseil s'ils approuvent ces changements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4

Règlement restaurant scolaire

Monsieur le Premier Adjoint expose les quelques changements sur le règlement restaurant scolaire émis par la commission enfance jeunesse qui s'est réunie le 21 avril 2022. Les propositions sont

Article 7 « tarifs » et article 8 « paiement »

Monsieur le Premier Adjoint demande aux membres du conseil s'ils approuvent ces changements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5

Montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de Orange pour 2022.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que le 8 novembre 2007 la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit RODP Télécom, instauré par le SYDESL et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Le 22 mai 2008 la commune a ensuite décidé d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, d'en fixer les montants et de donner délégation au Maire, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs, d'émettre les titres de recettes correspondants, et de verser au SYDESL la contribution de la commune à la mutualisation, d'un montant équivalent à cette ressource.

Les montants de référence destinés au calcul figurent dans le tableau.

La commune versera au titre de sa contribution 2022 au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de 2 333,86 € équivalente au produit total de la RODP versée par les opérateurs de télécommunication à la commune au cours de l'année 2021.

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour 2022 en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01). Le montant total facturé aux opérateurs au titre de la RODP 2022 est de 2 412,10 €

Monsieur le Premier Adjoint demande s'il y a des oppositions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Premier Adjoint à la signer.

INFORMATIONS COMPTES RENDUS DIVERS

Commission communication annexe 8 du 11 avril 2022.

Le nouveau site internet est presque terminé.

Plusieurs offres ont été présentées pour un panneau lumineux. La version d'une location à 350 € par mois sur un contrat de 7 ans est à l'étude.

Des panneaux d'affichage installés sur la commune arrivent en fin de convention. Ils seront démontés par le concessionnaire.

Un début de réflexion s'est engagé sur le contenu du Bulletin municipal 2023.

Commission Jeunesse du 21 avril 2022 (annexe n° 9).

L'acquisition d'un module pour la garderie périscolaire est prévu pour la rentrée. Le fonctionnement de la garderie sera modifié : le temps de présence sera pris en compte et comptabilisé à la demi-heure. Un nouveau logiciel comprenant le module de pointage, la fabrication des cartes et la tablette de pointage, représente un coût de 1 740,00 € avec une maintenance annuelle de 300,00 € TTC.

L'appel d'offre pour les repas de la cantine a été lancé.

Les tarifs des services périscolaires seront revus.

Conseil d'école du 17 mars 2022 (annexe n° 10)

Un point a été fait sur le protocole sanitaire, sur les activités pédagogiques, sur la liaison école/collège, sur les sorties scolaires et sur la sécurité.

Assemblée générale du syndicat mixte des eaux de la Seillette du 31 mars 2022, (annexe n° 11).

Tous les travaux sur SAINT GERMAIN sont réalisés. Un chantier sur Conde est différé.

Une conduite sera remplacée rue du Bois des Dames avec une extension jusqu'aux futurs bâtiments RAM crèche et cantine. L'entreprise ETCTP de BEAUREPAIRE EN BRESSE a été reconduite pour les travaux sur le réseau d'eau potable.

Des travaux sont programmés sur les 4 châteaux d'eau.

Assemblée générale du 8 avril 2022 de l'Agence Technique Départementale (ATD).

Le Conseil Départemental assure la pérennité de l'Agence et apporte son soutien.

L'ATD est assistant du maître d'ouvrage pour la construction du restaurant scolaire (annexes 14 et 15). Madame CARTALLIER architecte a été retenue. Le 31 mai 2022 à 14 heures, elle présentera une première esquisse aux membres de la commission travaux et aux personnels de la cantine.

Le dossier d'appel d'offres pour les travaux de ce nouveau bâtiment sera lancé à l'issue des études et de la concertation.

Maison médicale (annexes 12 et 13).

Le chantier qui s'est déroulé dans de bonnes conditions est quasi terminé. La réunion qui s'est tenue ce jour à 11 h a permis de lister les petites finitions. Une pré-réception du chantier aura lieu le 19 mai 2022.

Madame Aline GRUET et Monsieur Sébastien JACQUARD, conseillers départementaux du canton de PIERRE de BRESSE, ont adressé un courrier à Madame le Maire pour lui faire part que le dossier de réhabilitation de la maison médicale phase 2 avait été retenu. Ainsi une subvention de **31 923,00 €** sera versée par le département.

Monsieur le Président du conseil départemental de la Saône et Loire a confirmé l'octroi de cette subvention qui représente 27 % d'un montant de dépenses subventionnables de 118 232,00 € HT.

Dossier dispositif régional centralité rurale en région C2R (annexe n° 16)

La commune de SAINT GERMAIN DU BOIS est éligible au programme C2R par son statut de bourg centre d'une commune de moins de 15 000 habitants. La région BFC a sélectionné 128 communes dont 5 du Pays de la Bresse Bourguignonne (Louhans, Pierre de Bresse, Cuiseaux, Cuisery et Saint Germain du Bois).

Suite au travail des commissions pour rédiger des outils de planification PPI et PPF 2020-2026 mis en place dès le début de cette mandature, il convient maintenant de réaliser toutes les études nécessaires afin de se doter d'un réel document cadre de stratégie de revitalisation ayant au minima les thématiques suivantes : habitat, cadre de vie, services, animations/concertation des habitants et usagers.

La commune a reçu un prix de 200 € pour la mise en valeur végétale du cimetière. Un diplôme pour les décors de Noël 2021 a également été attribué.

Article de presse sur le don humanitaire à destination de l'Ukraine depuis la scierie de BOURGOGNE de SAINT GERMAIN DU BOIS en présence de Madame le Maire.

L'entreprise ACTIBOIS, ZA de SAINT GERMAIN DU BOIS, a transmis un devis et une esquisse pour la cuisine de la ferme BACHELET. Le montant est de **6 982 € HT** soit **7 988 € TTC**. Cet aménagement permettra de proposer cette salle en location pour des groupes jusqu'à 30 personnes.

Banquet des cheveux blancs : le 7 mai 2022 à compter de 11 h 30.
Préparation le 6 mai 2022 à 18 heures 30.

Remerciements :

Madame le Maire a reçu divers remerciements.

La prochaine séance est fixée au jeudi 2 juin 2022 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Premier Adjoint à 22 heures 30.